Image not found or type unknown

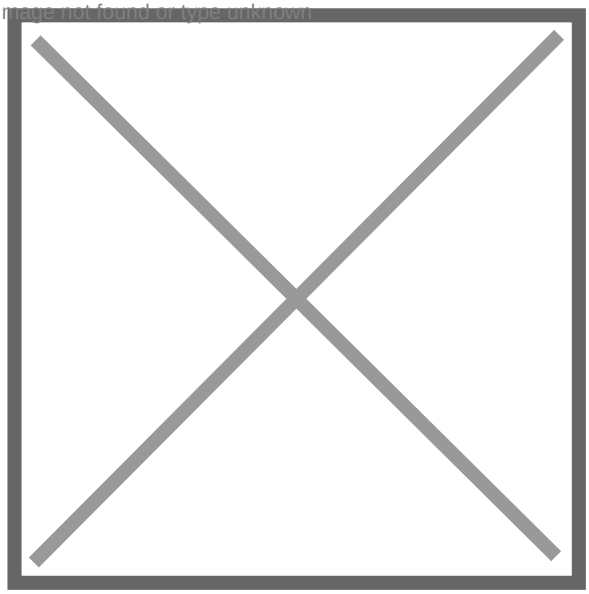

Enfant non reconnu, droits ?

Par **snaky**, le **01/10/2010** à **23:58**

Bonjour,

J'aurais besoin de renseignements concernant la situation de mon amie.

Tout d'abord, c'est une histoire au niveau européen. Mon amie a été mariée avec un espagnol, et est tombée enceinte. Pour des problèmes de violence conjugale, elle est partie du foyer à environ 4 mois de grossesse dont son mari connaissait bien sur la situation. Elle a continué sa grossesse dans sa famille, et a reconnu le bébé seule. elle a par la suite divorcé avec son mari, mais celui-ci n'a jamais reconnu officiellement le bébé.

Aujourd'hui, l'enfant est âgé de 2 ans, et le père voudrait venir le voir, et même passer du temps avec lui. Mon amie refuse ceci, mais juridiquement, en a t elle le droit ?

Je précise que le père n'a également pas soutenu financièrement depuis la naissance de l'enfant, mon amie. Nous nous connaissons depuis plusieurs mois, et je cherche quelques informations concernant les droits auxquels le père biologique aurait quand même droit.

Merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **03:09**

Durant le divorce, le cas de l'enfant n'a pas été évoqué pour sa garde, la pension ?
Elle a divorcé en France ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés